

Vers la fin du projet éolien en baie de Saint-Brieuc demandée par l'Etat et la Région Bretagne ?

Ces derniers jours, le développeur éolien espagnol, par l'intermédiaire du directeur d'IBERDROLA France a confirmé débiter les travaux en mer du projet éolien au printemps prochain (Le télégramme 11/11/2020). **Il a également précisé que sa société n'attendra pas la fin des études demandées par la profession pour engager les travaux, et ainsi n'apportera pas de réponses claires sur les potentiels impacts du projet.** Ces paroles mettent une nouvelle fois en lumière les réelles intentions de cette société qui prône pourtant partout travailler en étroite collaboration avec les instances de pêche.

Le non-respect des engagements pris envers les acteurs locaux et l'attitude méprisante de cette société **sont inacceptables et rendent plus légitime le combat mené sur ce projet depuis de nombreuses années par les marins pêcheurs pour préserver l'environnement marin.** Il en résulte que de tels agissements ne pourront certainement plus laisser insensibles les quelques élus politiques et costarmoricens encore indécis sur leur positionnement sur ce projet.

Pire encore, ces déclarations sont d'autant plus inquiétantes pour l'avenir de la filière dans ce contexte de crise sanitaire et d'incertitude liée au Brexit à l'heure où la communauté scientifique et les structures professionnelles interpellent sur les méconnaissances sur les impacts des éoliennes en mer sur les ressources marines (cf. Intervention débat public Normandie*¹; Conclusions du débat public en Normandie*²; Avis sur l'impact des développements d'énergie éolienne maritime sur les stocks halieutiques commerciaux *³).

La question des impacts est pourtant au cœur des revendications remontées depuis de nombreuses années par la profession, qui n'a cessé d'interpeller l'Etat, la Région Bretagne et le développeur éolien sur le fait que ces réponses constituent une condition nécessaire à un éventuel déploiement du projet.

Ceci est d'autant plus important pour les pêcheurs costarmoricens que le projet éolien se situe en baie de Saint Brieuc, sur des zones de frayères, de nourriceries et de migrations de nombreuses espèces, gérées exemplairement depuis de nombreuses années par les professionnels de la pêche. **A ce sujet, l'intervention récente de l'Etat qui indique « qu'une attention particulière doit être donnée aux habitats remarquables, espèces vulnérables et zones fonctionnelles (nourriceries, frayères, couloir de migration...) lors de la planification du projet » justifie d'autant plus les exigences formulées par les instances de pêche** (Intervention IFREMER – débat public éolien flottant en Bretagne SUD*⁴).

Aujourd'hui, les pêcheurs et leurs représentants sont exacerbés de voir que quelques politiques souhaitent la « bienvenue » à ce porteur de projet, lui apportent leur soutien et organisent des

réunions en présence du développeur sans même prendre le temps de venir rencontrer les représentants des pêcheurs, de prendre connaissance des enjeux pour la pêche et le milieu marin, de voir si les engagements pris par le développeur sont aujourd'hui respectés... Mais l'heure viendra ou ces politiciens devront rendre des comptes aux professionnels de la pêche et aux costarmoricains.

En attendant, en réponse aux propos tenus par le Directeur France d'IBERDROLA, ses paroles marquent la fin d'un long processus de concertation et le début de la mise en œuvre d'une demande d'annulation de ce projet.

Par ailleurs, dans l'éventualité où l'Etat et la région Bretagne assumeraient pleinement les engagements pris envers la profession, nous espérons vivement qu'elles seront à l'initiative de cette demande d'annulation.

Dans le cas contraire, les marins pêcheurs et leurs représentants réaffirment aujourd'hui qu'ils mettront tous les moyens en œuvre pour empêcher un projet qui ne respecte pas la mer et les « gens de mer ».

Enfin , à l'heure où « améliorer l'acceptabilité sociale des EMR », « un partage de l'espace concerté » « déploiement des parc éoliens avec les pêcheurs » sont les propos tenus par l'Etat, la région Bretagne et quelques élus du département, mais ne demandant pas expressément que les engagements pris envers la profession soient respectés, il est certain que le déploiement des énergies marines renouvelables va se diriger vers un refus systématique et légitime par les marins pêcheurs professionnels si l'Etat, la région Bretagne et quelques élus du département acceptent la manière avec laquelle ce projet continue de se développer et ne demandent pas son annulation.

¹<https://eolmernormandie.debatpublic.fr/les-evenements/evenements-passes/le-treport-31012020>
<https://eolmernormandie.debatpublic.fr/images/evenements/20200131-treport/eolmernormandie-20200131-le-treport-Chauvaud-IUEM.pdf>

²<https://www.debatpublic.fr/sites/cndp.portail/files/documents/eolmernormandie-bilan-oct2020.pdf>

³<http://www.nwwac.org/avis-et-publications/cc-eospelacnsac-avis-pour-la-demande-non-r%C3%A9currente-au-ciem-sur-l%E2%80%99impact-des-d%C3%A9veloppements-d%E2%80%99%C3%A9nergie-%C3%A9olienne-maritime.3103.html>

⁴<https://eolbretsud.debatpublic.fr/wp-content/uploads/CPDP-EolBretSud-lorient-12102020.pdf> (Diapositive 40)

A propos du CDPMEM 22 :

Le CDPMEM 22 a pour mission de représenter et défendre les intérêts des professionnels de la pêche maritime et des élevages marins des Côtes-d'Armor. En quelques chiffres, la pêche en Côtes-d'Armor regroupe environ 300 navires et environ 800 marins-pêcheurs.

Contact presse :

Alain COUDRAY – Président du CDPMEM22
Espace Azur, rue des Grands Clos – 22590 PORDIC
Mail : cdpmem22@bretagne-peches.org
Site internet : <http://cdpmem22.fr/>